

## Solidaires I.D.D. fait tomber les tabous !

Invité à participer à une réunion sur l'actualisation des règles de gestion du corps des TSEI, le 8 février 2018, Solidaires I.D.D. s'est très clairement prononcé pour un assouplissement des conditions de nomination au 3<sup>e</sup> grade.

Il en a profité pour rappeler les difficultés rencontrées par nos collègues en position de MAD pour accéder à ce 3<sup>e</sup> grade via l'examen professionnel, ainsi que son souhait de voir fusionner les 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> grade.

Vous trouverez ci dessous la déclaration réalisée à cette occasion ainsi qu'un compte rendu plus détaillé en annexe.

Tout d'abord Solidaires I.D.D. tient à souligner le fait d'avoir reçu les propositions de l'administration suffisamment tôt ce qui en facilite son appropriation.

D'une manière générale Solidaires I.D.D. qualifie ces propositions de modifications de « marginales », répondant plus à des contraintes extérieures (statutaires, réduction du nombre de cycles de mobilité) qu'à une réelle prise en compte des retours d'expérience vécus, notamment, en matière de promotions.

En effet, depuis plusieurs années les exercices de promotions sont de plus en plus difficiles dus en particulier :

- aux trop faibles ratios promu/promouvables,
- mais aussi aux règles imposées pour l'accès au 3<sup>e</sup> grade.

Solidaires I.D.D. ne ré-évoquera pas les traumatismes et parfois même les drames que cela peut créer chez nos collègues, cela a déjà été largement développé au mois de novembre dernier.

Pour solidaires I.D.D. cette réactualisation constitue une excellente occasion de re-balayer en profondeur ces règles pour les adapter aux évolutions que nos organisations connaissent depuis quelques années,

sans perdre de vue celles qui vont inévitablement arriver prochainement (CAP 2022).

Quelles sont ces évolutions ? Solidaires I.D.D. pense notamment :

- aux modifications de nos régions qui ont induit des réorganisations et une redistribution des responsabilités, des repositionnements hiérarchiques de certains d'entre nous,
- aux difficultés rencontrées par les employeurs pour recruter, on le voit pour le réseau DIRECCTE où de nombreux postes restent vacants. Conséquence ces mêmes employeurs ouvrent fréquemment des postes sur les 2 niveaux de fonction, sans aucune distinction,
- au brassage des populations avec des agents qui bénéficient de règles de gestion différentes (ex CCRF) qui peuvent bénéficier de promotions sur place,
- aux conséquences de plus en plus grandes engendrées par des mobilités géographiques (coûts financiers, difficultés familiales si le conjoint travaille),
- au faible nombre d'ouverture de postes de 2<sup>e</sup> niveau.

En conséquence Solidaire I.D.D. demande une évolution des règles de gestion du corps des TSEI pour faciliter l'accession au 3<sup>e</sup> grade, y compris **sans mobilité**.

Solidaires I.D.D. demande également, dans l'appréciation des dossiers, la prise en compte du cursus individuel des lauréats, en particulier ceux ayant subi des réorganisations s'étant accompagnées de pertes de missions, de changements contraints de poste.

Enfin, Solidaires I.D.D. réitère son ancienne revendication de voir fusionner les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> grade du corps des TSEI.